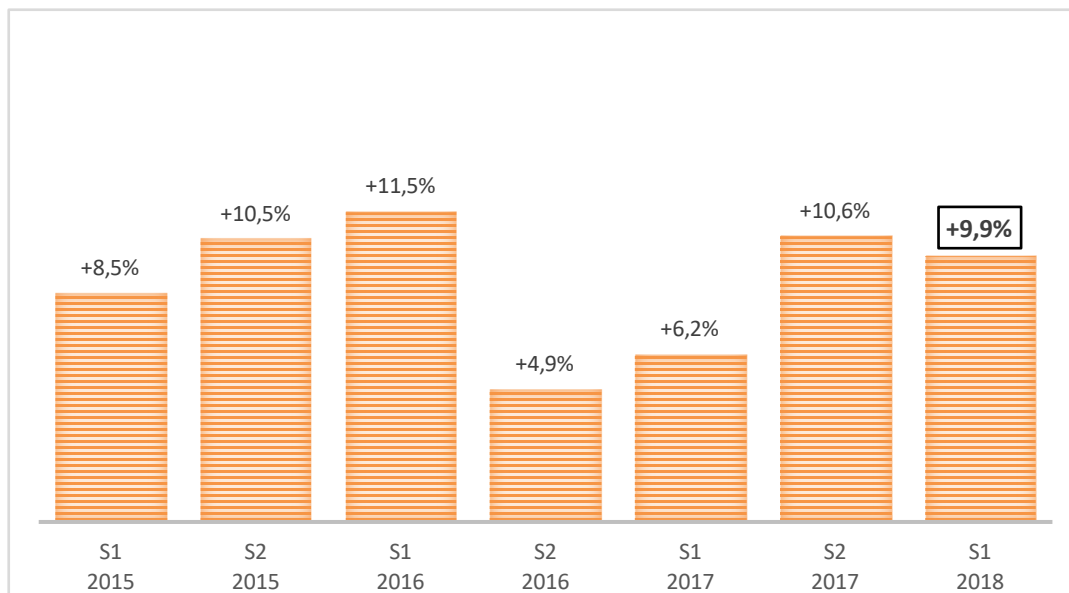


L'activité des sociétés d'affacturage au premier semestre 2018

Un premier semestre 2018 bien orienté (+9,9%)

Variation annuelle de la production*



* Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage – Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage – Données semestrielles.

Avec **153,2 Mds d'euros** de créances prises en charge au cours du premier semestre 2018, l'activité des sociétés d'affacturage est en hausse de **+9,9%** par rapport aux six premiers mois de 2017. La progression de l'activité s'est accélérée au deuxième trimestre (+10,7% par rapport au printemps 2017), après une hausse de +9% au cours du premier trimestre 2018.

Comme les semestres précédents, l'activité se développe plus rapidement à l'international ⁽¹⁾ (+11,9% par rapport au premier semestre 2017 avec 41,5 Mds d'euros) que sur le plan domestique (+9,1% avec 111,7 Mds d'euros). Au premier semestre 2018, l'activité à l'international représente 27,1% de l'ensemble des opérations d'affacturage.

⁽¹⁾ Il s'agit des opérations d'affacturage réalisées, par des factors situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.

L'opération d'affacturage consiste en un **transfert de créances commerciales** (factures) de leur titulaire à un **factor – la société d'affacturage – qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin**, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor **peut régler par anticipation** tout ou partie du montant des créances transférées.

Les sociétés d'affacturage (13 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 7 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, **20 sociétés**) sont **quasiment toutes regroupées au sein de l'Association française des Sociétés Financières (ASF)**.

L'ASF regroupe l'**ensemble des établissements spécialisés** : quelque 280 entreprises exerçant de multiples activités (crédit à la consommation, crédit-bail mobilier et immobilier, cautions aux entreprises ou aux particuliers, prestataires de services d'investissement...).